



Village infos

N°47 – Mars 2022

Courcelles-lès-Montbéliard

Mairie : Tél : 03 81 98 18 53 ; courriel : courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr ; www.courcelles-les-montbeliard.fr

Horaires d'ouverture : lundi : 14h-18h – mardi et jeudi : 10h-12h et 14h-18h – mercredi : 10h-12h – vendredi : 10h-12h et 14h-17h30



EDITORIAL

Chers Concitoyens,

Traditionnellement, le carnaval marque la fin de la morosité hivernale et le retour des beaux jours avec tout ce que cela implique : Joie et Espoir... Celui de Courcelles, le premier de mémoire de Courcellois, a été une réussite au-delà de toutes les espérances. Il coïncidait avec la diminution de la pandémie et la fin des contraintes sanitaires, il a permis de retrouver un contact social et a constitué une véritable bouffée d'oxygène. La joie et la convivialité étaient de mise. A l'initiative de l'équipe enseignante, ce carnaval des enfants

a pu bénéficier d'un large éventail de bénévoles (enseignants, parents, commerçants, membres des associations, personnel communal et élus...) que je remercie chaleureusement. Ce qui prouve, une fois de plus, que la commune a besoin de bénévoles pour avoir une vraie vie de village. Les associations, le comité des fêtes, la bibliothèque et le CCAS manquent cruellement de participants au risque même de voir leur activité disparaître. Rejoindre leurs rangs, c'est aussi retrouver une vie sociale et un plaisir partagé. **Je compte sur vous.**

Ces préoccupations peuvent paraître en total décalage avec l'actualité internationale. La scandaleuse agression russe en Ukraine, aux portes de l'Union Européenne, a brisé une forme d'insouciance, on n'imaginait pas qu'un conflit armé puisse survenir sur notre continent.

La mobilisation humanitaire a été et reste spectaculaire (à notre niveau, le conseil municipal a octroyé un secours exceptionnel de 500 € en faveur de l'Ukraine) mais nous sommes bien impuissants face à ce que je considère comme un génocide. Nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique, alors profitons de la chance de pouvoir nous exprimer, **de pouvoir voter. On ne pourrait pas s'exprimer aussi librement en Russie.**

Comme il faut bien revenir à nos préoccupations municipales, vous trouverez ci-après, le détail du budget. Si ces deux dernières années n'ont pas permis de réaliser les travaux projetés, 2022 en verra l'aboutissement : la rénovation de l'espace cimetière est dans sa phase terminale, les aménagements de sécurité routière sont validés. **L'extinction partielle de l'éclairage public sera effective à partir du 2 avril.**

Notre équipe reste à votre écoute et, pour vivre sereinement, il faut respecter la réglementation en vigueur, ce que fait la très large majorité. Malheureusement, il y a toujours des dissidents qui appliquent le « moi d'abord »...pour ceux-là, l'information et la persuasion ne suffisant apparemment pas, **la verbalisation sera de mise** (stationnement, feux, nuisances sonores en dehors des périodes autorisées, déjections canines...). Nous avons déjà fort à faire avec les pétarades incessantes des motos et quads qui nous pourrissent nos soirées et week-end...

Chacun aspire à une tranquillité légitime afin de conserver un confort de vie que beaucoup nous envie, **et pour cela aussi, je compte sur vous.**

Votre Maire,

Christian QUENOT



Retrouvez toutes les actualités de votre commune sur Facebook

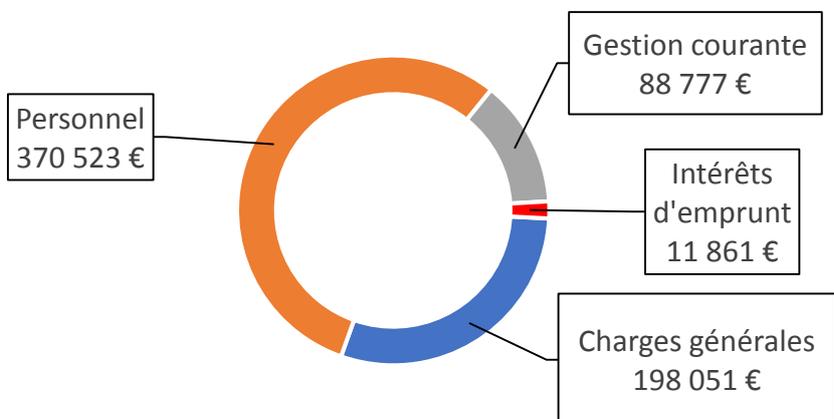
<https://www.facebook.com/Bien-vivre-à-Courcelles-les-Montbéliard>

FINANCES

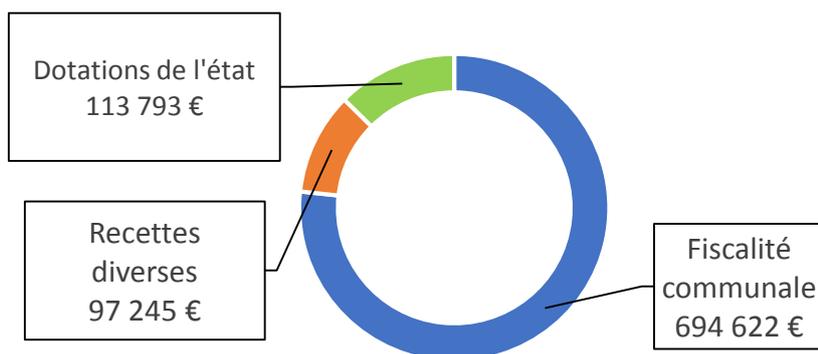
Taux d'imposition : Aucune augmentation, à savoir : Foncier bâti 40,77 % ; foncier non bâti 27,48 %.

Budget Réalisé 2021

Dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 : 669 212 €

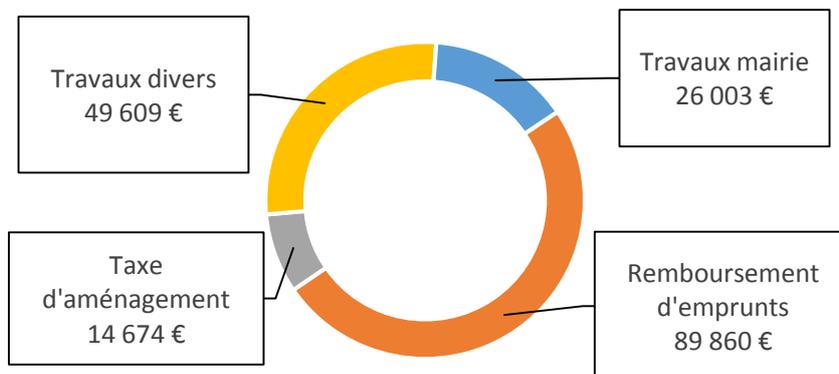


Recettes de fonctionnement réalisées en 2021 : 905 659 €

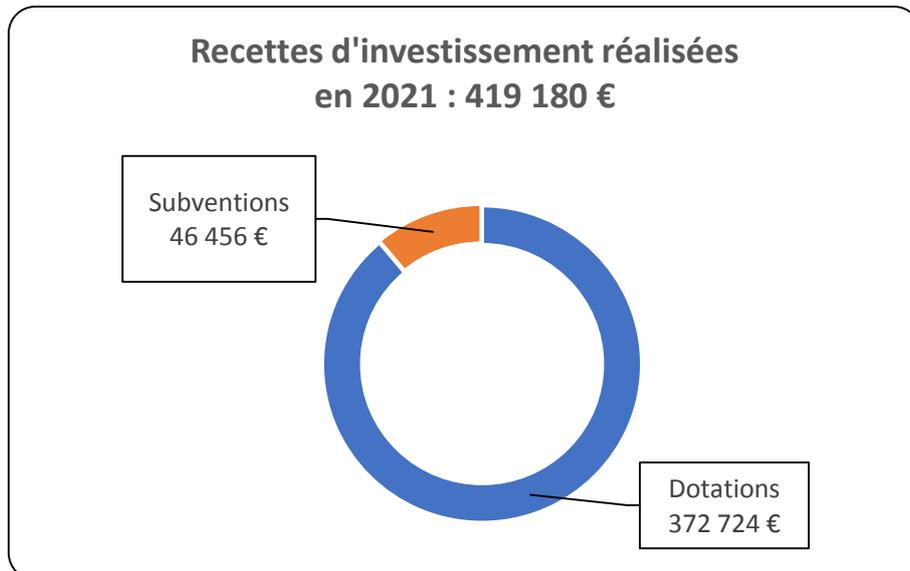


La fiscalité communale reste la principale source de revenus.

Dépenses d'investissement réalisées en 2021 : 180 146 €



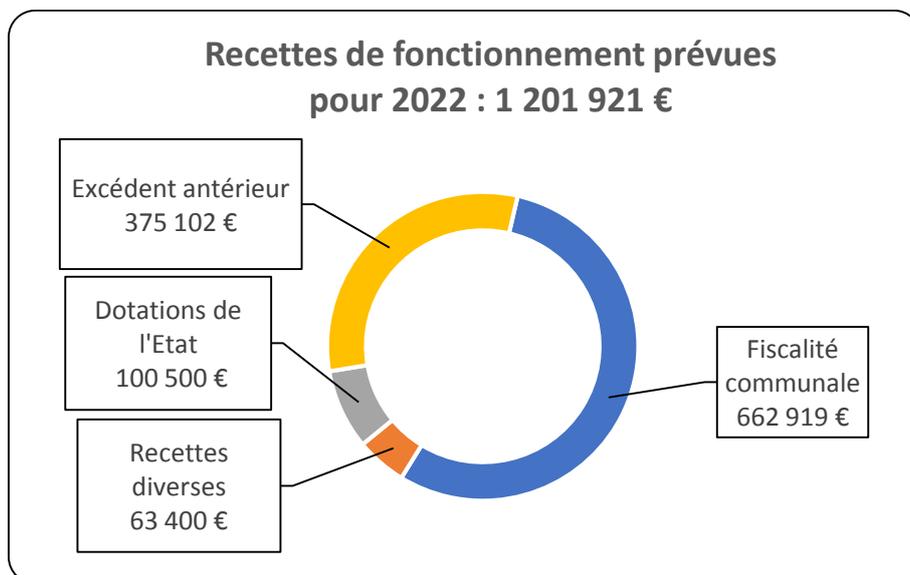
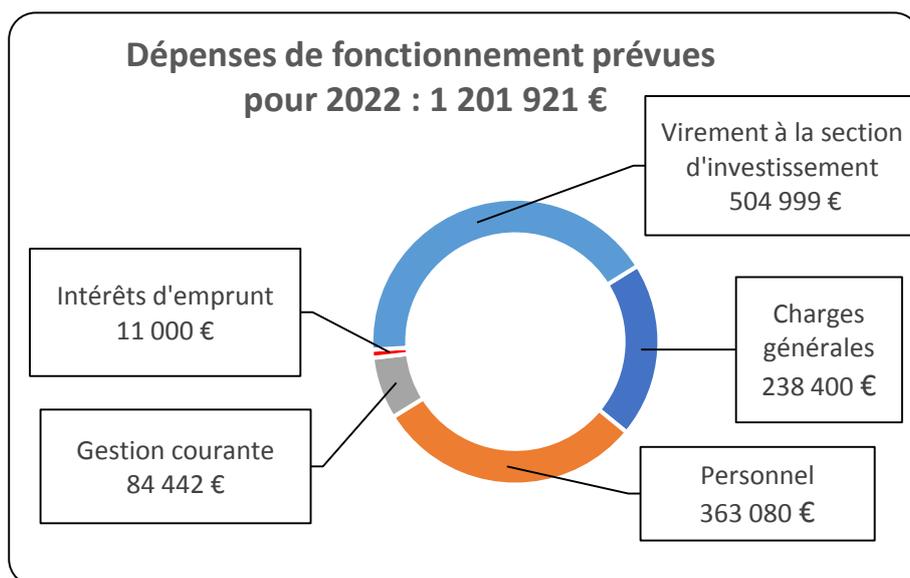
A cause du contexte sanitaire, l'investissement communal a été très modeste.

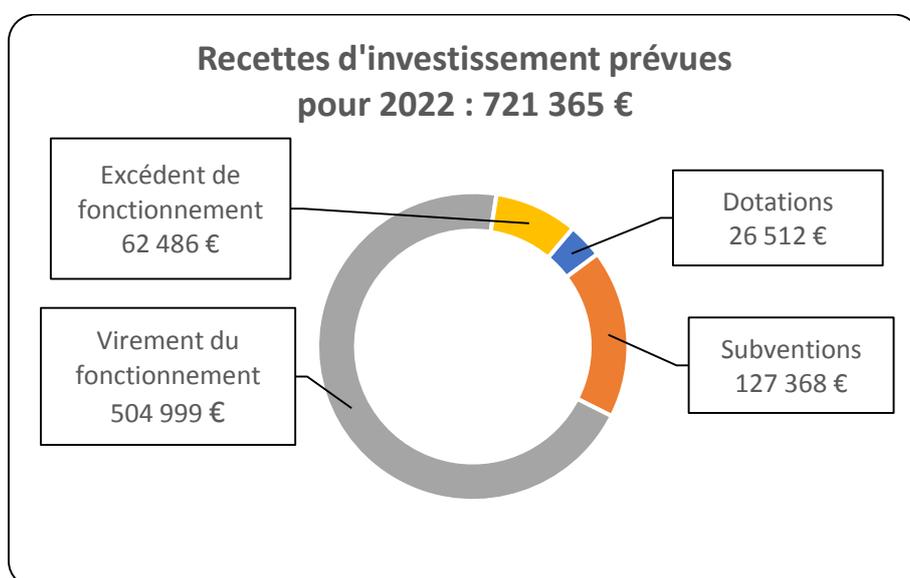
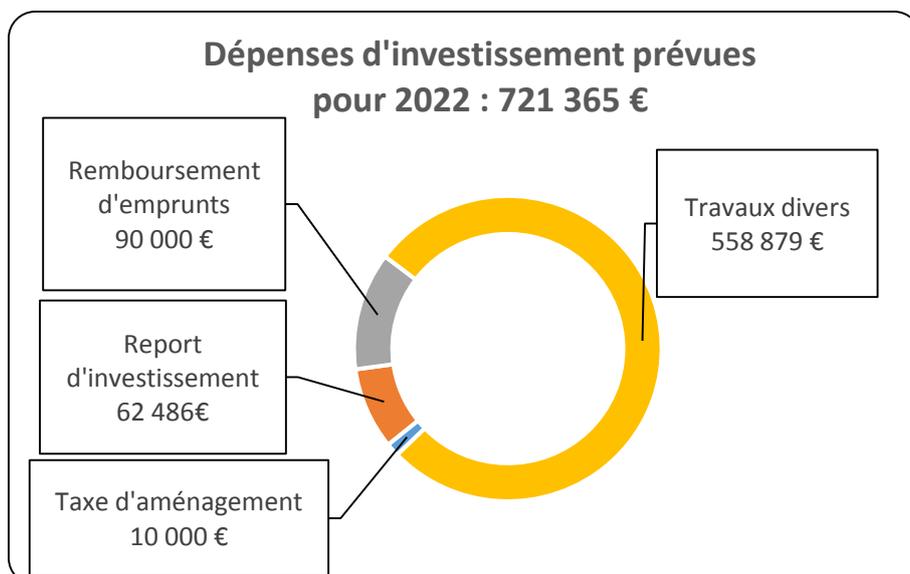


Les dotations correspondent à 98 % au remboursement de la TVA sur les travaux.

Budget prévisionnel 2022

Une nette augmentation des charges générales est en prévision en raison des hausses de tarifs en particulier ceux de l'énergie. Le cumul des années précédentes permet un important virement à la section d'investissement.





DOSSIERS EN COURS

Travaux retardés par la crise sanitaire mais qui sont en cours :

Cimetière : parking (réfection, enfouissement des réseaux, vidéosurveillance, aménagement des espaces verts), porche, installation de 2 columbariums supplémentaires, mât du « carré militaire », jardin du souvenir, logiciel de gestion, le tout pour un montant de 130 000 € HT subventionné à hauteur de 60 % par l'Etat et PMA.

Sécurité routière rue de Voujeaucourt et Rue de Montbéliard pour un montant de 66 940 €, subventionné à hauteur de 75 % par le Département et PMA.

Kiosque entre les ponts

Projets à l'étude

- Restructuration du parking Scherrer
- Isolation thermique de l'espace Jean Touret (ex chapelle) à finaliser, réflexion sur le mode de chauffage

Extinction de l'éclairage public

A des fins d'économie et de protection environnementale, l'éclairage public sera éteint de minuit à 4h du matin et ce à compter du 2 avril.

Bibliothèque Municipale

Chaque semaine, des bénévoles vous accueillent à la bibliothèque afin de vous donner accès à différents types de lectures, d'ouvrages et de collections variées. Le prêt des livres est gratuit. Grâce à une subvention municipale et à des prêts de la Médiathèque de Besançon, notre fonds de lecture est régulièrement enrichi et renouvelé. Notre bibliothèque est un lieu de loisir convivial où chacun peut se sentir écouté et conseillé. Chaque mardi, nous accueillons également des élèves dans le cadre des projets des enseignants pour partager des moments de lecture, emprunter des livres et participer à des jeux adaptés à l'âge des enfants. Depuis cette année, suite au départ de plusieurs personnes, nous ne pouvons ouvrir que le mardi de 15h à 17h; nous apprécierions donc que d'autres bénévoles nous rejoignent afin de pouvoir, comme avant, proposer un deuxième jour d'ouverture de la bibliothèque. Si vous êtes intéressé(e), nous vous invitons donc à contacter la Mairie.

La Règlementation ne change pas mais il s'avère malheureusement nécessaire de la répéter :

Stationnement

Par arrêté municipal, en vertu de Vigipirate, le stationnement le long de l'école et devant le périscolaire est interdit sauf pour le personnel enseignant et périscolaire muni d'un badge. Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 €. Il en est de même pour les véhicules stationnant sur les trottoirs qui, par définition, sont réservés aux piétons.

Les vélos qui empruntent le trottoir sont tolérés (seulement pour les enfants âgés de 8 ans maximum) et s'ils roulent au pas.

Nuisances sonores

Pour le respect de tous, la réglementation préfectorale pour les particuliers est en vigueur à Courcelles pour l'utilisation des tondeuses mais, plus généralement, pour tout bruit causé par du bricolage ou du jardinage, comme le fait d'utiliser un nettoyeur haute pression, une tronçonneuse ou tout appareil bruyant (électrique ou thermique).

Il est possible de les utiliser uniquement du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30 ainsi que les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.

Taille des haies

N'oubliez pas de tailler régulièrement les haies afin qu'elles ne débordent pas sur l'espace public. Jusqu'à 2 mètres de la limite de propriété, la hauteur ne doit pas dépasser 2 mètres.

Le brûlage des végétaux est interdit par arrêté préfectoral.

Feux de broussaille...Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches,...) ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'égavage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer dans une déchèterie (Voujeaucourt ou Montbéliard).

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, peut apporter des troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Déjections canines Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sous peine d'une amende de 35 à 135 €. Il s'agit d'un geste civique évident pour éviter :

- Une dégradation du cadre de vie
- Des souillures des espaces publics (et que dire des aires de jeux !)
- Une prolifération de microbes
- Un risque de chute
- Le nettoyage par les agents municipaux

AGENDA

3 avril : Village propre – Nous comptons sur votre participation !

7 et 8 avril : Opération brioches au profit de l'ADAPEI dans la commune et en plus vente de brioches devant le groupe scolaire le vendredi 8

8 mai à 10h45 : Toute la population est invitée à la Cérémonie exceptionnelle au monument aux morts qui sera suivie d'un vin d'honneur.

21 et 22 mai : Exposition peinture

25 mai : Fête des voisins (veille du jeudi de l'Ascension)

3 juin : Fête des Courcelloises

17 juin : Fête des Courcellois

14 juillet : Fête Nationale

15 juillet : Marché du soir

DIFFUSION NUMERIQUE DES INFOS MUNICIPALES

Nous vous rappelons que nous proposons aux Courcellois une diffusion des informations municipales sous forme numérique par courriel (Village infos, manifestations diverses, alertes et toutes autres informations courantes...).

Aussi, pour les personnes intéressées, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer par courriel courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr (les courriels resteront confidentiels et dédiés à ce seul usage).

Nous remercions les 150 personnes qui ont déjà adhéré à ce dispositif à ce jour.



A TOUS NOS COMMERCANTS POUR LEUR CONTRIBUTION LORS DU CARNAVAL !!